

République Française  
Département Loiret  
**Bucy-le-Roi**

## Compte rendu de séance

### Séance ordinaire du 15 Juin 2020

L'an 2020 et le 15 Juin à 20 heures 13 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bucy-le-Roi, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à savoir la Salle des Fêtes sous la présidence de son Maire, Gervais GREFFIN

Présents : M. GREFFIN Gervais, Maire, Mmes : DUBEDAT Véronique, GUERIN Sandrine, REDIN Nathalie, MM : BAROTIN Virgil, FERREIRA Federico, GUYON Gaylord, LOP Laurent, PROUST Damien, VALLEE Olivier, VAPPERAU Christophe

Était également présent M. FRANCO Julien

#### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 08/06/2020 - Date d'affichage : 08/06/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret et publication du 22/06/2020

A été nommé(e) secrétaire : M. PROUST Damien

#### SOMMAIRE

COMPOSITION DES COMMISSIONS ET DÉSIGNATIONS DES DÉLÉGUÉS 2020-2026 - 2020-D-008

COMPTES DE GESTION 2019 - 2020-D-009

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 - 2020-D-010

REPRISE DU RÉSULTAT 2019 SUR 2020 - 2020-D-011

BUDGETS PRIMITIFS 2020 - 2020-D-012

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 - 2020-D-013

TRAVAUX AUX CHÂTEAU D'EAU - 2020-D-014

TRAVAUX DE VOIRIE DIVERS - 2020-D-015

POUBELLES ORDURES MÉNAGÈRES NORMES EN840 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE - 2020-D-016

COMPOSITION DES COMMISSIONS ET DÉSIGNATIONS DES DÉLÉGUÉS 2020-2026

Délibération n°2020-D-008

Le Conseil municipal forme les commissions communales suivantes :

Monsieur le Maire fait partie, de droit, de toutes les commissions.

#### Bureau :

Gervais GREFFIN

Fédérico FERREIRA

Virgil BAROTIN

Délégué Union Territoriale Sociale :

Gervais GREFFIN

**COMMISSION DES FÊTES, ANIMATIONS ET CÉRÉMONIES :**

Laurent LOP

Fédérico FERREIRA

Virgil BAROTIN

Véronique DUBEDAT

Sandrine GUÉRIN

Nathalie REDIN

**COMMISSION DES TRAVAUX, CHEMINS ET URBANISME :**

Tout le Conseil Municipal, en principe.

**COMMISSION SCOLAIRE :**

Laurent LOP (essentiellement pour l'école élémentaire)

Damien PROUST (essentiellement pour l'école maternelle)

**COMMISSION – COLLEGE JEAN MOULIN :**

Sandrine GUERIN, titulaire

Laurent LOP, suppléant

**COMMISSION DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES :**

Gervais GREFFIN

Fédérico FERREIRA

Virgil BAROTIN

**COMMISSION DE CONTRÔLE ÉLECTORALE :**

Olivier VALLEE

Gaylord GUYON

Nathalie REDIN

Christophe VAPPERAU

**SYNDICAT DU NAN :** Désignés par la CCBL.

**SIRTOMRA :** Désignés par la CCBL.

Proposés :

Sandrine GUERIN (Titulaire)

Gervais GREFFIN (Suppléant)

**SYNDICAT DU PAYS LOIRE BEAUCE :** Désignés par la CCBL.

Proposés :

Titulaire : GREFFIN Gervais (de droit)

Suppléant : FERREIRA Fédérico (de droit)

### Responsables des salles :

Fédérico FERREIRA  
Virgil BAROTIN  
Damien PROUST

## COMMISSION DES IMPOTS :

Le Conseil Municipal dresse la liste de douze commissaires titulaires et de douze commissaires suppléants parmi lesquels le Directeur des Services fiscaux du Loiret nommera six titulaires et six suppléants appelés à siéger pendant tout le mandat du Conseil Municipal.

## Titulaires Suppléants

TOUT LE CONSEIL  
DIDIER NODIMAR  
SEBASTIEN FOIRIEN  
AGNES LEPAGE-KARADJIAN  
PIERRE GUYON  
GWENDOLINE VERBEKE  
ANDRÉ RIVIERRE  
FRANÇOIS BEZANÇON  
JEREMY VERBEKE  
BERNARD LENOIR  
FRANCK HUBERT  
JEAN-FRANÇOIS SOUCHET  
JÉRÉMY PELLÉ  
GILLES BRETONNET

Un courrier d'information sera adressé aux personnes extérieures au Conseil Municipal.

## RESPONSABLES DU RÉSEAU D'EAU :

GREFFIN Gervais  
BAROTIN Virgil

## RESPONSABLES DÉFENSE, SÉCURITÉ CIVILE ET PROTECTION CONTRE LES RISQUES :

GREFFIN Gervais

FERREIRA Fédérico  
BAROTIN Virgil  
DUBEDAT Véronique

## **COMMISSION COMMUNICATION**

Sandrine GUERIN  
Nathalie REDIN  
Fédérico FERREIRA

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

## COMPTES DE GESTION 2019

### Délibération n°2020-D-009

Comme chaque année, les comptes de gestion de l'année passée (2019) sont soumis à l'examen et au vote des élus. Ces comptes de gestion sont tenus par la Trésorière liée à la commune. Chacun pour leur part, la Trésorière et le Maire doivent avoir des chiffres rigoureusement identiques.

- Les comptes 2019 du Service des Eaux, qui est un budget annexe au budget principal, font apparaître :
  - Un excédent d'exploitation pur sur 2019 de 3 822,54 €, auquel s'ajoute un excédent cumulé de 11 877,62 €. La section est donc excédentaire de 15 700,16 €.
  - Un excédent d'investissement pur sur 2019 de 61,21 €, auquel s'ajoute un excédent cumulé de 7 415,80 €. La section est donc excédentaire de 7 477,01 €.
- Les comptes 2019 du budget principal (budget de la commune) laissent transparaître :
  - Un excédent net de fonctionnement de 24 572,27 €, soit avec l'excédent cumulé des années antérieures (82 684,31 €), un excédent total de 107 256,58 €.
  - La section d'investissement montrait encore l'année d'avant un déficit d'investissement de -41 680,60 € ; cette année toutefois le résultat net est excédentaire de 24 625,05 €. Avec le résultat cumulé, la clôture de 2019 se monte à - 17 055,55 €.

Au vu des différents montants exposés, tant en fonctionnement/exploitation et en investissement, et de la comptabilité tenue par la Trésorière, les élus décident d'adopter à l'unanimité des présents, les comptes de gestion 2019 du Service des Eaux (budget annexe), comme de celui de la commune (budget principal).

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Délibération n°2020-D-010

Les comptes administratifs sont les comptabilités tenues par M. le Maire. Après rapprochement, elles font apparaître rigoureusement les mêmes sommes pour l'année 2019 que le compte de gestion. Le Maire présente les différents chapitres qui sont résumés sous forme de sections dans la présente délibération.

- Pour le budget annexe du Service des Eaux :
  - Exploitation :
    - Recettes = 25 992,32 €
    - Dépenses = 10 292,16 €
      - Résultat cumulé : + 15 700,16 €
  - Investissement :
    - Recettes = 8 152,61 €
    - Dépenses = 675,60 €
      - Résultat cumulé : + 7 477,01 €
- Pour le budget principal de la commune :
  - Fonctionnement :
    - Recettes = 207 283,86 €
    - Dépenses = 100 027,28 €
      - Résultat cumulé : + 107 256,58 €
  - Investissement :
    - Recettes = 83 764,92 €
    - Dépenses = 100 820,47 €
      - Résultat cumulé : - 17 055,55 €

Afin de laisser délibérer sereinement et voter les élus, monsieur le Maire quitte la salle. Cela étant fait, la doyenne est désignée pour présider la séance et diriger les débats, les délibérations et les votes sur les chapitres de ces deux comptes administratifs. Mme Nathalie REDIN laisse les élus étudier, délibérer et avoir loisir pour poser toute question. Ceci étant fait, elle met au vote les deux comptes administratifs.

Les élus, à l'unanimité des présents, acceptent les présents comptes pour l'année 2019.

À son retour, monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus.

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 1, le maire étant sorti de la salle)

#### REPRISE DU RÉSULTAT 2019 SUR 2020

Délibération n°2020-D-011

Les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'année écoulée étant votés. Il est possible d'en constater les résultats et de les affecter aux budgets primitifs 2020.

- Pour le budget annexe du Service des Eaux :
  - Exploitation :
    - Résultat cumulé : + 15 700,16 €, reporté en recettes, cpté 002 (exp.) en 2020
  - Investissement :
    - Résultat cumulé : + 7 477,01 €, reporté en recettes, cpté 001 (inv.) en 2020
- Pour le budget principal de la commune :
  - Fonctionnement :
    - Résultat cumulé : + 90 201,03 €, reporté en recettes, cpté 002 (fonct.) en 2020
  - Investissement :
    - Résultat cumulé : - 17 055,55 €, reporté en dépenses, cpté 001 (inv.) en 2019
      - Besoin de financement comblé par une recette en 1068 de + 17 055,55 €

Après l'exposition des résultats de l'exécution de l'année 2019, les propositions d'affectations pour le budget primitif 2020, les élus acceptent à l'unanimité l'ensemble de ces éléments et décident de reporter les résultats tels qu'exposés.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### BUDGETS PRIMITIFS 2020

Délibération n°2020-D-012

Après le vote de la reprise des résultats, alors que les données pour le vote des taux d'imposition directe sont connues (mais guère encore votées puisqu'elles feront l'objet de la prochaine délibération du Conseil municipal), des tarifs de l'eau (en janvier 2020), monsieur le Maire expose le travail fait sur les budgets 2020.

Il est rappelé que le vote formel se fait sur les différents chapitres qui sont donc observés. Les élus s'arrêtent parfois sur les détails des comptes. D'autre part, il appert que les sections sont équilibrées entre elles. Il est nécessaire de rappeler que le budget ouvre des crédits (tant en dépenses qu'en recettes). Il doit être sincère, mais ne doit se départir de considérations prudentielles, surtout au vu de la période actuelle. Il doit prendre en compte les décisions communales pour 2020, en particulier en termes de travaux, de modernisations ou de besoins pour faire face à la pandémie.

Après avoir vu l'ensemble de ces éléments, le Conseil municipal décide d'adopter les budgets 2020 équilibrés tant en recettes qu'en dépenses,

- Pour le budget annexe du Service des Eaux :
  - Exploitation à 23 900,16 €
  - Investissement à 12 577,17 € ;
- Pour le budget principal de la commune :
  - Fonctionnement à 179 365,03 €
  - Investissement à 69 866,88 €.

Le Conseil charge le Maire de l'exécution des présents budgets.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Délibération n°2020-D-013

Les taxes directes locales sont l'un des moyens essentiels pour la commune de vivre, même dans une période difficile pour chacun d'entre nous. Les baisses drastiques des dotations de l'État (encore observée cette année, toutes dotations confondues) et la difficulté de mettre en place des dossiers de demande d'aides alourdissent les finances. Par ailleurs, suite à la réalisation de lourds travaux, un emprunt a été lancé l'an dernier, qu'il faut maintenant commencer à rembourser.

Il est précisé que les bases d'imposition évoluent régulièrement entre le prévisionnel et le réel. Depuis quelques années, elles sont en baisse. Cela laisse de moins en moins de marge de manœuvre à la commune.

La nouveauté cette année réside dans le fait que la taxe d'habitation n'est plus prélevée sur la population. Son taux n'évoluera donc plus et restera à celui de 2019.

Ainsi, le Trésor a-t-il fourni le présent tableau :

	Bases 2019	Taux 2019	Bases prévues 2020	Produit attendu 2020
Taxe d'habitation	163 402 €	15,54 %	171 100 €	26 589 €
Taxe foncière (bâti)	118 616 €	11,03 %	125 800 €	13 876 €
Taxe foncière (non bâti)	27 016 €	34,66 %	27 300 €	9 462 €
<b>Total</b>				<b>23 338 €</b>

Constatant ce produit et le besoin de financement pour 2020, les élus décident :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition, à savoir :
  - o Taxe foncière (bâti) : 11,03 %
  - o Taxe foncière (non bâti) : 34,66 % ;
- d'atteindre le produit de 49 927 € pour 2020 compte tenu des bases annoncées (donc 23 338 € de taxes) et de la compensation de l'État ( 26 589 €).

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### TRAVAUX AUX CHÂTEAU D'EAU

Délibération n°2020-D-014

Des travaux sur le tableau électrique et la pose de différents voyants doivent avoir lieu au château d'eau, la société E.G.E.A. est désignée pour les faire. Le Conseil municipal valide le devis DC2427 pour 1 149,64 € H.T., soit 1 379,56 € T.T.C.

D'autre part, un morceau de la structure en est tombé. L'ouvrage, un peu ancien, bouge dans le temps. Il va sans doute falloir un avis d'un spécialiste pour savoir s'il n'y a pas un souci sur la face externe. Il est très probable qu'il s'agisse de l'oxydation de l'acier qui fragilise le ciment.

La Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine va envoyer d'ici peu des entreprises (courant juillet) pour la vérification du réseau, mais également du château d'eau, ce sera l'occasion de faire le point.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### TRAVAUX DE VOIRIE DIVERS

Délibération n°2020-D-015

Des devis ont été demandés à différentes entreprises de B.T.P. pour des reprises de voiries à différents endroits de la commune. La société Saunier TP a répondu.

Les chiffrages se montent à 6 503,85 € H.T. et 7 804,62 € T.T.C. pour des travaux à l'angle des rues de la Mairie et de l'Église, route de Trinay, route de Chichy et rue du Cimetière.

Ayant pris en considération ces différentes données, le Conseil municipal accepte ce devis à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### POUBELLES ORDURES MÉNAGÈRES NORMES EN840 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE

Délibération n°2020-D-016

Le SIRTOMRA a décidé de faire passer, il y a plusieurs mois maintenant l'ensemble de son territoire en ramassage de poubelles à la norme EN840 pour les ordures ménagères. Chaque foyer devait s'en équiper pour le 1er avril 2020.

La mise en place de la tournée et les contrôles ont été retardés compte tenu du contexte sanitaire et — en particulier — du confinement. Si beaucoup d'habitants ont fait l'achat par eux-mêmes, d'autres ont demandé si la commune ne souhaitait pas participer à cette dépense par l'intermédiaire d'une participation.

Lors de la précédente mandature, la question s'est déjà posée (au mois de novembre, lorsque les habitants ont été prévenus). Mais un groupement de commandes n'est pas apparu entre autres comme une bonne réponse car le risque que les uns en trouvent des moins chers, des modèles leur allant mieux ou que les commandes soient de piètre qualité, n'était pas nul.

Les habitants (comme certains l'ont fait d'ailleurs) pouvait s'arranger entre eux pour faire un achat groupé permettant, par exemple, aux personnes âgées d'en acquérir une facilement. De plus, certaines communes auraient plus ou moins participé à l'achat, voire aurait offert un bac, mais cela posait des problèmes dont ceux déjà exposés.

Les élus débattent du sujet et se posent les questions clairement : « Y aurait-il une possibilité de participer ? Faut-il refaire quelque chose ou pas ? La commune doit-elle faire des achats groupés de bacs ».

Après en avoir délibéré, les élus réfutent ces possibilités à une voix « pour » et le reste du Conseil « contre ».

A la majorité (pour : 1 contre : 10 abstentions : 0)

### Questions diverses :

#### POINTS DIVERS SUR LA C.C.B.L.

Pour l'instant, la Communauté de Communes a deux gros investissements à venir : la piscine et l'hôtel communautaire qui vont peser sur ses finances. Pour la piscine, un temps de chauffe plus rapide et plus efficace est attendu. Toutefois, dans le grand bassin, une malfaçon montre que le carrelage se soulève. Il est difficile de dire si cela ne vient que du revêtement ou de la chappe de béton dans sa totalité.

D'autre part, la mise en place des obligations liées au covid-19 n'est pas simple. Le B.A.F. va ouvrir mais pas pour plus de dix utilisateurs, ce qui fait assez peu. Cela va poser des problèmes de rentabilité.

Institutionnellement, comme tous les maires n'ont pas encore été élus (suite à la pandémie de Covid-19), le deuxième tour est attendu pour avoir un Conseil communautaire au complet.

À l'instar d'autres collectivités, des subventions liées à la crise sanitaire actuelle ont été distribuées aux entreprises. Mais, il est à déplorer que ce ne soit pas le cas ni pour les artisans, ni pour les indépendants

#### CLASSEMENT EN CATASTROPHE NATURELLE

Finalement, malgré les demandes et les dossiers, le Conseil interministériel a refusé le classement en catastrophe naturelle de la commune concernant les mouvements de terrains liés aux gonflements et aux retraits d'argiles. Cette décision s'appuie sur le fait que l'année 2019 n'a pas été une année exceptionnelle, à cet égard, en terme météorologique.

#### VOIRIES

- Il faudrait faire un tour des bouches ou caniveaux pour relever ce qui est cassé, abîmé ou qui pose des problèmes de sécurité afin de les faire refaire.
- D'autre part, les caniveaux (envahis par de la terre et des herbes) seraient à gratter (à la binette), puis à balayer et à nettoyer à l'eau pour évacuation.

#### 14 JUILLET 2020

Pour le Maire, compte tenu de conditions sanitaires dues à l'épidémie de coronavirus, l'annulation de l'ensemble des festivités est plus sage.

À la place, les six enfants passant de l'école élémentaire au collège se verront remettre leur prix lors d'une cérémonie à la même date. Dans le respect des règles de distanciations physiques et sociales, à l'issue de cette remise, un verre sera offert aux familles et à leurs enfants. Évidemment, tout se passera en comité restreint, suivant l'évolution de la réglementation. Quelques musiciens pourront être présents pour rendre solennel ce temps fort pour les enfants. Enfin la cérémonie se déroulera en fin de matinée, à 11h30.

#### PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Les élus, après consultation de leurs agendas et de leurs obligations respectives, décident que la prochaine réunion de Conseil municipal (sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire) aura lieu le lundi 7 septembre 2020 à 20h. Le lieu est pour l'instant indéfini dans la mesure où il dépendra des obligations en vigueur.

#### CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, toutes les questions, les affaires et les informations ayant été exposées, les élus ayant débattu des points à aborder, la séance est officiellement close à 0h15.

En mairie, le 22/06/2020  
Le Maire  
Gervais GREFFIN